



A Paris le 16 décembre 2020

Cher-e-s collègues des RASED

Des échos nous parviennent d'une vingtaine de départements dans lesquels la hiérarchie a sollicité des collègues enseignant·e·s du RASED pour effectuer un ou plusieurs remplacements.

Ces demandes sont le plus souvent orales et sur la base du volontariat. Mais les pressions de la hiérarchie peuvent être fortes et donner lieu à des injonctions.

Elles relèvent parfois du changement d'affectation géographique, sans procédure administrative, au mépris des conséquences en cas d'accident pour les collègues.

Dans tous les cas, il n'est pas dans les missions des collègues du RASED de remplacer des enseignant·e·s absent·e·s. Le manque de remplaçants est de la responsabilité de l'institution, du ministère, qui dote insuffisamment en postes.

Les missions des personnels des RASED sont cadrées par la circulaire de 2014 et concernent exclusivement la lutte contre la grande difficulté scolaire.

Plus que jamais, beaucoup d'enfants ont besoin de ces personnels spécialisés.

Ces sollicitations sont la marque d'une méconnaissance de la hiérarchie des missions du RASED et d'une sous-estimation importante des besoins en matière de difficulté scolaire. Elles relèvent aussi d'une forme de mépris de la professionnalité des personnels RASED.

Dans tous les cas, c'est injustifiable.

Les personnels RASED n'ont pas à pallier les pénuries de personnels dédiés au remplacement.

Les organisations syndicales locales et les élu.e.s du personnel peuvent intervenir pour vous aider à résister à ces « propositions ». N'hésitez pas à les solliciter.

Par ailleurs, il est également possible d'envoyer des **motions** du conseil des maîtres·ses ou du conseil d'école. Nous vous en proposons un modèle ci-dessous.

La CGT éducation, le SE-UNSA, le SGEN-CFDT, le SNPI-FSU, SNUipp-FSU et Sud éducation

